



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 28 janvier 2025</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 12 février 2025</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, , M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

**Délibération n°18**

**Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET**

**Objet : Mise en place d'une convention à titre précaire et gratuite puis d'un bail commercial avec Monsieur David CLERC représentant la société FAMACO**

M. David CLERC représentant la société FAMACO a fait part à la Commune de son intérêt pour la location d'un local commercial sis 30 Impasse des Bruyères, d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>.

Des travaux d'aménagement doivent être réalisés dans le local commercial. Aussi, il est proposé de mettre en place une convention d'occupation à titre précaire et gratuite durant la période du chantier soit du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2025.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, il est proposé de mettre en place un bail commercial de 3-6-9 ans, selon les conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 500,00 €/TTC, payable terme à échoir.
- A compter de la 2<sup>ème</sup> année le loyer sera revalorisé en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC),

La commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la mise en place d'un bail commercial à M. David CLERC représentant la société FAMACO,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203\_DE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

